ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 103493

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la valorisation du lait dans notre pays. Eu égard à la qualité de notre production, il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de mieux valoriser le lait et ses vertus.

Texte de la réponse

La production laitière est présente sur l'ensemble du territoire français. Elle se réalise ainsi dans des conditions pédoclimatiques variées, associées à des savoir-faire spécifiques. La qualité du lait et des produits laitiers français est également reconnue à travers la traçabilité des produits, leur qualité sanitaire ou le respect de normes élevées en matière de sélection et de protection des animaux ou de l'environnement. Les politiques mises en oeuvre par le ministère chargé de l'agriculture visent à renforcer la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires et à faciliter la mise en place de filières de production différenciées optimisant la valorisation du lait dans les différents maillons. On peut citer en ce sens la politique conduite en matière de développement des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Tous types de laits confondus, la filière laitière compte actuellement 46 produits sous appellation d'origine protégée (AOP) et 5 produits sous indication géographique protégée (IGP). La production de fromages sous AOP représente 190 000 tonnes, soit environ 15 % du volume des fromages affinés, et progresse régulièrement. Les cahiers des charges de ces produits sont périodiquement revus afin de renforcer le lien au terroir, la qualité des produits et leur valorisation. La production laitière biologique se développe également rapidement pour répondre à la demande des consommateurs. Elle représente désormais 1,2 % de la production de lait de vache. Le Gouvernement poursuit la mise en place de nombreuses mesures incitatives à l'accroissement de la part de la production biologique, en particulier les aides à la conversion et au maintien et le fonds de structuration de la filière, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Plus généralement, le Gouvernement est engagé dans le soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, notamment dans les filières agroalimentaires afin d'augmenter la valorisation des produits, de mieux répondre aux attentes des consommateurs et aux enjeux de compétitivité durable des filières. Ce soutien aux entreprises s'organise à travers le crédit d'impôt recherche, la politique des pôles de compétitivité ou les actions conduites par OSEO innovation. L'institut technique agro-industriel de la filière laitière, Actilait, participe également à de nombreux programmes de recherche collective d'intérêt général définis par, et au bénéfice de, l'ensemble des partenaires de la filière. Des crédits publics sont enfin mobilisés pour accompagner des campagnes collectives de promotion du lait et des produits laitiers qui contribuent au développement de la consommation en France et sur les marchés d'exportation. Enfin, parmi les 9 repères nutritionnels figure la recommandation de consommer 3 produits laitiers par jour (lait, fromage, yaourt), en privilégiant la variété, garantissant ainsi tous les apports nécessaires à la santé.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE103493

Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103493
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 2972
Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5737